

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00362**

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DES RUES  
DE LA REPUBLIQUE, DUGAS MONTBEL ET ROUTE DU COIN  
SUR LA COMMUNE DE SAINT CHAMOND  
MARCHE CONCLU AVEC LE GROUPEMENT SADE CGTH/LMTP**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

Vu l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc Degraix, dans les domaines de la commande publique, des grands équipements métropolitains (construction, réhabilitation et gestion) et du suivi des opérations du projet partenarial d'aménagement Gier / Ondaine / Saint-Etienne Sud et des opérations d'intérêt métropolitain,

CONSIDERANT la consultation relative à des travaux d'assainissement et d'eau potable des rues de la République, Dugas Montbel et route du Coin sur la commune de Saint-Chamond, organisée par Saint-Etienne Métropole du 16/02/2024 au 18/03/2024 – 12h ayant fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de la collectivité, lemoniteur.fr et TL7,

CONSIDERANT que l'offre remise par le prestataire suivant :

- Groupement SADE CGTH/LMTP – 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 Montagny est conforme,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 40 %, la valeur technique pondérée à 55 % et les performances en matière de développement durable pondérés à 5 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par le groupement SADE CGTH/LMTP est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché est conclu avec le groupement SADE CGTH/LMTP, sis 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 Montagny, SIRET : 562 077 503 01172, relatif à des travaux d'assainissement et d'eau potable des rues de la République, Dugas Montbel et route du Coin sur la commune de Saint-Chamond.

**ARTICLE 2**

La durée du contrat est de 9 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage.

La durée de la phase de préparation est de 2 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage de cette phase.

Le délai d'exécution des travaux est de 7 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 16 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240412-C20240036210

Date de mise en ligne : 16 avril 2024

**ARTICLE 3**

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix du marché sont révisables.  
Le montant du marché est de 1 899 999,98 € HT.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée :

- Au budget Assainissement – section Investissement – 2014CHAM 60525,
- Au budget Eau – section Investissement – 2014 SYCHA 9.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/04/2024  
Pour le Président, par délégation  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc Degraix